

ARRETE 2025-08
portant interdiction de circuler – ROUTE BARRÉE – D172 –Rue du Clos Bayeux

LE MAIRE DELEGUE DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et notamment ses articles R.44, R.225 et R.227,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu la demande de la société JONES TRAVAUX PUBLICS reçue le 24 juillet 2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour la sécurité des usagers empruntant la Rue du Clos Bayeux sur le territoire de Le Mesnil-Patry, commune déléguée de THUE ET MUE, d'instaurer une interdiction de circuler à tous les véhicules avec route barrée afin de permettre des travaux de réfection de voirie réalisés par la société JONES TRAVAUX PUBLICS, domiciliée TSA 70011 à DARDILLY (69134), du 25 août 2025 jusqu'à la fin des travaux.

ARRETE

Article 1 : Une interdiction temporaire de circuler est instaurée à tous les véhicules Rue du Clos Bayeux (voir plan en annexe) de la commune déléguée de Le Mesnil-Patry afin de permettre des travaux de réfection de voirie réalisés par la société JONES TRAVAUX PUBLICS à compter du 25 août 2025 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : La circulation de tous les véhicules est régulée du 25 août 2025 jusqu'à la fin des travaux.

Article 3 : La pré signalisation et la signalisation seront mises en place et entretenues par la société JONES TRAVAUX PUBLICS.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. l'Adjudant de la brigade de Gendarmerie de Thue et Mue, à M. le directeur de la société JONES TRAVAUX PUBLICS, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Thue et Mue, le 20 août 2025
Le maire délégué de Le-Mesnil-Patry
Mickaël LHOTELLIER

